

Madame Fadila Khattabi

**Ministre déléguée en charge des
personnes handicapées et des
personnes âgées**

Le 25 mars 2024,

Madame la Ministre,

Alors que le calendrier s'accélère et qu'un comité stratégique devrait bientôt avoir lieu, le Collectif Handicaps sollicite aujourd'hui votre attention sur la **réforme de la tarification dite « SERAFIN-PH »** et la non-prise en compte des remontées des associations défendant les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

En effet, un grand nombre de nos associations membres participe depuis 2014 aux travaux du GTN SERAFIN-PH et nous a adressé des alertes et des questionnements quant à la réforme en préparation.

Sur la forme d'abord : les premières années ont été placées sous le signe de la coopération, notamment pour élaborer un langage commun permettant aux personnes accueillies de construire leurs projets personnalisés à partir de leurs besoins identifiés. La production de nomenclatures consensuelles a démontré la capacité à travailler ensemble des acteurs présents autour de la table. Pourtant, depuis 2019, **la co-construction n'a jamais été remise en route au sein du GTN**, notamment du fait d'un objectif calendaire trop ambitieux. Les réunions du GTN deviennent désormais des espaces de débats trop techniques, sur la base des présentations travaillées « en chambre » par l'équipe SERAFIN, sans laisser de temps à la préparation en amont pour les associations (ce qui ne permet pas la participation des personnes concernées et la prise en compte des remontées de terrain).

Sur le fond maintenant : le modèle présenté fin 2023 par l'équipe SERAFIN-PH semble de plus en plus s'écarter des ambitions initiales de la réforme (réponse aux besoins des personnes, soutien à la transformation de l'offre, réforme lisible et simple). Des incohérences et zones d'ombre risquent de transformer la réforme en échec, voire en crise. Parmi elles :

- **Plusieurs axes de travail ont disparu** : amélioration de la qualité, prise en charge des transports, définition des unités d'œuvre, droit personnalisé à prestation, etc.
- **La nouvelle tarification est pensée à partir de l'existant et freine l'ambition d'un nouveau modèle médico-social**. Le secteur de l'enfance, premier concerné par la réforme SERAFIN-PH, travaille déjà à la transformation en « dispositifs intégrés » (fondés sur des principes d'adaptation et de modulation au jour le jour des parcours en

fonction des besoins des enfants). Il est donc indispensable de penser la cohérence entre le futur modèle de tarification et ce nouveau modèle d'organisation ; le contraire serait particulièrement dommageable. Entre 2014 et 2024, le monde médico-social a évolué : pour que SERAFIN-PH accompagne vraiment le secteur médico-social, il doit évoluer aussi en fonction du contexte.

- **Quid de l'auto-détermination et de l'individualisation des réponses ?** En revenant à une approche catégorielle, par type ou intensité de handicaps, on ne reconnaît pas les spécificités des individus dans chaque catégorie. On décorrèle ainsi les solutions apportées des choix et besoins des personnes – ce qui est contraire à la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées (et à toute la dynamique de transformation de l'offre engagée ces dernières années).

Vous trouverez le détail de nos inquiétudes et interrogations dans le document en annexe.

Tous ces constats nous amènent à vous demander :

- De **rendre plus réaliste et pragmatique le calendrier** de la réforme ;
- De **revoir la méthode de travail**, en imposant un pilotage basé sur la co-construction et la participation de tous les acteurs, dont les représentants des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des organismes gestionnaires, des financeurs, des collectivités locales et des administrations.

Cela permettrait de **laisser le temps à la transformation de l'offre en cours**, afin de pouvoir évaluer les impacts sur la tarification ; de **penser la nouvelle tarification dans tous ses détails et conséquences** avant son application progressive ; de **répondre aux objectifs initiaux d'équité et de simplicité**, pour une réforme favorisant la transformation de l'offre et l'accompagnement individualisé.

Nous sommes à votre disposition pour organiser un échange à ce sujet.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Arnaud de Broca'.

Arnaud de Broca

Président du Collectif Handicaps

Copie à : M. le Président de la CNSA ; Mme la Directrice de la CNSA ; l'équipe SERAFIN de la CNSA et de la DGCS (FX Debrabant, V. Wisnia-Weill et G. Marion)